

## Trois nouveaux défis pour la forêt

Direction régionale  
de l'alimentation,  
de l'agriculture  
et de la forêt  
de Rhône-Alpes

165 rue Garibaldi  
B.P. 3202  
69401 LYON CEDEX 03

Tél. : 04 78 63 13 13  
Fax : 04 78 63 34 17  
Courriel : draaf-rhone-alpes@  
agriculture.gouv.fr

www.draaf.rhone-alpes.agriculture.  
gouv.fr



**D**ans la lutte contre le changement climatique, la forêt doit contribuer au développement des énergies renouvelables et du stockage du carbone. L'Europe s'est donné pour objectif de parvenir à 20 % d'énergies renouvelables dans sa consommation énergétique en 2020. La France va plus loin et s'est engagée, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, à porter cette part à 23 %. L'utilisation de la biomasse, et notamment de la biomasse forestière à des fins énergétiques, doit contribuer largement à atteindre ces objectifs.

Pour cela, il faut relever trois défis : **mobiliser plus de bois, tout en préservant mieux la forêt, en la maintenant au cœur de la vie des territoires.**

**Rhône-Alpes est la deuxième région forestière par sa superficie boisée.** Toutefois, elle peine à mobiliser sa ressource. En effet, depuis 2003 la récolte totale (hors autoconsommation) ne représente que 2 millions de m<sup>3</sup> plaçant la région au quatrième rang français.

Le bois prélevé a essentiellement trois débouchés : le bois d'œuvre (sciages pour la construction), le bois d'industrie à destination des papeteries et des usines à panneaux et le bois utilisé à des fins énergétiques (bois bûches, plaquettes forestières...). Les volumes exploités en bois énergie sont en grande partie des sous-produits de la sylviculture, de l'exploitation forestière et de la transformation du bois d'œuvre.

**Rhône-Alpes est également la deuxième région productrice de sciages** après l'Aquitaine. Les scieries représentent 16 % des scieries françaises, et 11 % de la production française de sciage. Elles sont majoritairement implantées au cœur ou en limite des massifs forestiers (Alpes, Jura et Massif Central). La production de sciages est surtout destinée au bois construction (charpente) et à la réalisation de débits pour l'emballage (palette, caisse en bois). Cette production est stable depuis 25 ans aux alentours de 1,2 million de m<sup>3</sup>.

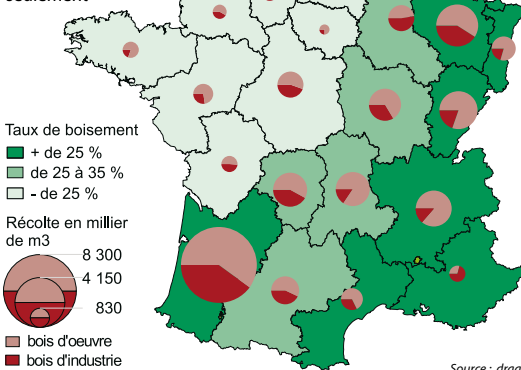
### Chiffres Clés

**1 650 000 ha** de forêts soit 37 % de la région  
**10 millions de m<sup>3</sup>** : production brute annuelle de la forêt  
**2 millions de m<sup>3</sup>** : récolte annuelle (hors autoconsommation de bois de chauffage)  
**450 000** propriétaires privés  
**650** entreprises d'exploitation forestière  
**312** scieries  
**678** chaufferies au bois pour une puissance totale de **395 MW**

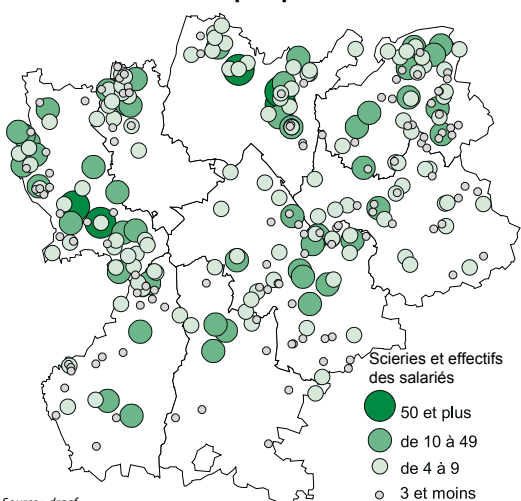
Sources : Inventaire Forestier National (IFN), Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) - DRAAF - données 2008

### Une ressource abondante mais difficile à mobiliser

En Rhône-Alpes, la part de la ressource forestière facilement accessible est de 29 % seulement



### Des scieries au plus près des massifs



## ■ 1er défi : mobiliser plus de bois

Dès 2007, les professionnels de la filière ont proposé un **plan de mobilisation de la forêt**. Ce plan a fixé, à l'échéance 2013, l'objectif de mobiliser 500 000 m<sup>3</sup> de bois supplémentaires :

- 300 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre provenant pour les 2/3 de la forêt privée,
- 100 000 m<sup>3</sup> de bois de faible qualité permettant la production de plaquettes forestières, soit 70 000 m<sup>3</sup> en forêt privée et 30 000 m<sup>3</sup> en forêt publique
- 100 000 m<sup>3</sup> de petit bois (bois industrie et bois de chauffage) répartis pour moitié entre forêt publique et forêt privée.

L'accroissement de cette mobilisation est surtout axé sur les zones de montagne par le soutien du **débardage par câble**. Les objectifs de mobilisation à l'échéance 2020 devront être confirmés dans le schéma régional «climat, air et énergie» prévu par la loi Grenelle 2. Pour atteindre ces objectifs, il faut :

**améliorer l'accessibilité des zones forestières** : la création de dessertes forestières (routes pour le passage des grumiers ou pistes de débardage) est soutenue à hauteur de 40 à 80 % du montant des investissements. Depuis 2007, 100 km par an de nouvelles dessertes ont été créés (auparavant le rythme annuel était de 20 km). On estime à 200 km environ l'objectif annuel à atteindre.

**moderniser la récolte** : un soutien financier est apporté aux entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) pour l'acquisition de matériel d'exploitation performant et respectueux de l'environnement (huile biologique, pneus basse pression...). Depuis 2007, 57 ETF ont modernisé leur entreprise ou se sont diversifiés dans la production de plaquettes forestières. Deux entreprises de débardage par câble aérien se sont installées. Le volume de grumes récoltées par câble en 2009 a atteint 35 400 m<sup>3</sup> (forêts publiques et privées). C'est 3 fois plus qu'en 2006, année du lancement du plan câble avec l'interprofession de la filière forêt-bois (FIBRA), l'office national des forêts et la coopérative forestière COFORET. Les 2/3 de ce volume ont été débardés par 5 entreprises rhônalpines, le reste par des entreprises suisses et italiennes.

**agir à l'aval** : pour exploiter plus de bois, il est nécessaire de conforter les entreprises de première transformation. Afin de permettre aux scieries de s'adapter à la demande des unités de transformation, le gouvernement a lancé en 2007 un plan de modernisation sur 3 ans. Par l'apport de 3,6 millions d'euros d'aides, ce plan a permis la modernisation de 39 entreprises (augmentation de capacité de sciage, mise en place de séchoirs...). La moitié des scieries de plus de 8 000 m<sup>3</sup> de sciages par an a bénéficié de ce plan (ces scieries réalisent 62 % de la production). En 2009, l'ensemble de la filière a été touché par la crise (diminution du prix des bois et des sciages, diminution des volumes sciés).



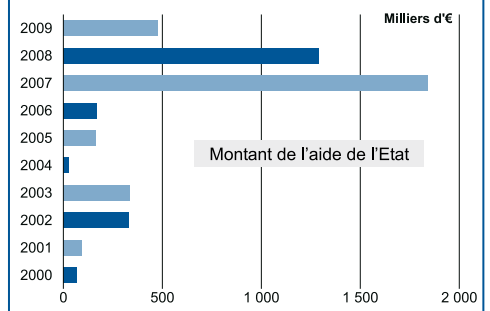
### Le FEADER s'engage pour la forêt

Les investissements prioritaires (desserte et récolte) sont cofinancés pour moitié par l'Union Européenne dans le cadre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et pour moitié par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ou une collectivité locale.



Débardage de grumes par câble  
Photo: draaf

### Le plan scierie 2007-2009 : un soutien de l'Etat sans précédent



Source : draaf

Les efforts financiers engagés depuis 2007 ont permis de limiter les effets de la crise et de maintenir des volumes historiques de récolte et de sciages. Après ce contexte difficile, l'atteinte des objectifs ambitieux du plan de mobilisation passera par une augmentation sensible des moyens d'appui (financier et technique) consacrés à cette filière. En effet, les freins à lever restent nombreux : morcellement de la propriété forestière, accessibilité et difficulté d'exploitation de la ressource, séchage et qualification du bois local pour la construction...

### ■ Contacts DRAAF :

Jean-Jacques DESROCHES  
tél : 04 78 63 13 51  
jean-jacques.desroches  
@agriculture.gouv.fr

Lydia VAUTIER  
tél : 04 78 63 13 46  
lydia.vautier@agriculture.  
gouv.fr

## ■ 2ème défi : mieux préserver la forêt

Le travail engagé en faveur de la mobilisation du bois ne doit pas faire oublier les autres rôles de la forêt, notamment la préservation de la biodiversité. Celle-ci est une orientation majeure du Grenelle de l'environnement et est également mise en avant en 2010, année internationale de la biodiversité.

### Le rôle de l'Etat est de garantir au quotidien la gestion durable des forêts

Le schéma régional de gestion forestière (forêts privées) et le schéma régional d'aménagement (forêts publiques) garantissent le maintien de la biodiversité ordinaire. Ces schémas préconisent entre autres des peuplements mélangés et irréguliers, mais aussi le maintien de peuplements à forte valeur patrimoniale comme les ripisylves (forêts en bord de rivière). La DRAAF contrôle la conformité des documents de gestion (plan simple de gestion et aménagement forestier) avec ces schémas.

Des mesures de gestion spécifiques et l'évaluation de l'incidence de la sylviculture font l'objet d'une attention particulière dans les forêts présentes au sein du **réseau Natura 2000**.

Les directions départementales des territoires veillent au respect des documents de gestion sur le terrain.

**Pour répondre à ce nouveau défi de préservation**, l'Etat, les associations de protection de l'environnement et les propriétaires forestiers se sont engagés en Rhône-Alpes en faveur de la constitution d'un **réseau de forêts en évolution naturelle**. Il s'agit d'une démarche régionale et expérimentale.

L'exploitation régulière telle qu'elle est pratiquée en Europe occidentale conduit à une réduction importante du nombre d'espèces vivantes dans les peuplements forestiers. Cette perte de biodiversité concerne notamment les mousses, les lichens, les champignons et les coléoptères se nourrissant des arbres morts et qui souffrent de l'homogénéité des forêts.

Ces forêts en évolution naturelle permettront la conservation d'une partie de la biodiversité

### La forte «naturalité» de la forêt de la région Rhône-Alpes

**45 % des forêts productives sont classées par l'inventaire forestier national comme «très difficiles d'exploitation»**. Pour ces forêts, il est important d'améliorer les conditions d'exploitation quand cela est possible. Quand cela ne l'est pas, il faudra proposer, pour les zones les plus intéressantes, une alternative contribuant à l'amélioration de la biodiversité à travers le vieillissement de leur forêt.

C'est une démarche déjà initiée par l'office national des forêts et certaines collectivités à travers la création des réserves biologiques intégrales qui **représentent plus de 3 000 ha** en Rhône-Alpes, mais aussi à travers **les 950 ha d'îlots de sénescence** au sein des forêts de production.

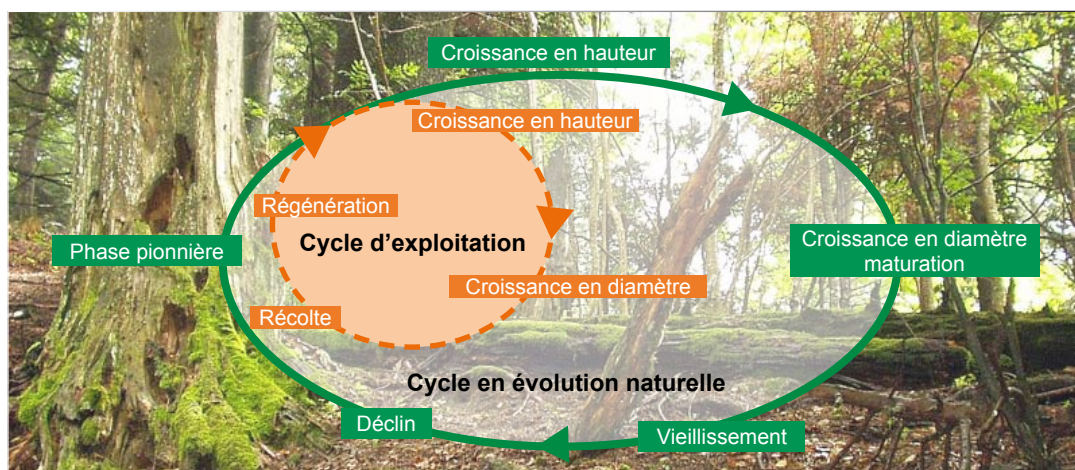
présente uniquement dans les vieux bois, les bois morts et les sols non perturbés. Ce réseau s'appuiera principalement sur les réserves existantes mais doit être complété par des peuplements dont la difficulté d'accessibilité a empêché l'exploitation et pour lesquels les propriétaires (privés et publics) pourront volontairement effectuer une contractualisation. Ces zones devront avoir les caractéristiques suivantes :

- être constituées de forêts spontanées, même jeunes, n'ayant pas fait l'objet de travaux forestiers ou de coupes depuis plusieurs décennies,
- représenter un type d'habitat forestier autochtone,
- avoir une surface d'au moins 1 ha,
- présenter si possible des arbres sénescents, du bois mort au sol ou debout.

Un diagnostic de l'état initial des peuplements en évolution naturelle et du potentiel de la région est actuellement conduit par la DRAAF. L'ambition est de tester la faisabilité d'un objectif de 10 % de la forêt rhône-alpine en évolution naturelle à l'horizon 2020.

■ **Contact DRAAF :**  
Jean-Baptiste DAUBREE  
tel : 04 78 63 13 63  
jean-baptiste.daubree  
@agriculture.gouv.fr

La forêt en évolution naturelle favorise la biodiversité



## ■ 3ème défi : maintenir la forêt au coeur de la vie des territoires

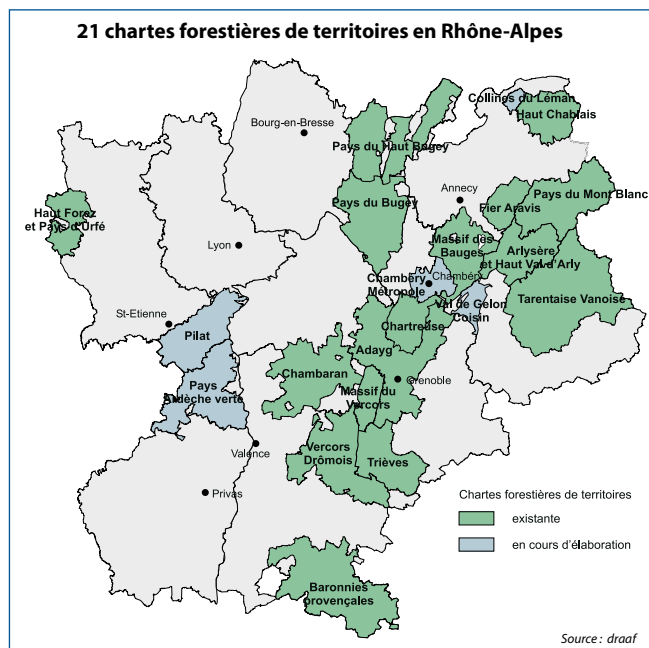
La forêt couvre une part importante de la superficie régionale et doit donc faire partie intégrante des politiques territoriales et de l'aménagement du territoire. Des stratégies locales sont à développer pour identifier les fonctions prioritaires de la forêt (production de bois, accueil du public, préservation de la biodiversité, de la qualité de l'eau,...). La forêt ne doit pas être considérée uniquement comme un réservoir foncier pour développer des zones urbanisables, installer des éoliennes ou des parcs photovoltaïques mais comme un atout pour le développement des territoires.

La loi d'orientation sur la forêt de 2001 a créé les chartes forestières de territoires (CFT), avec 2 objectifs principaux :

- une meilleure reconnaissance de la multi-fonctionnalité de la forêt notamment des services et biens non marchands qu'elle apporte localement,
- une meilleure prise en compte de la forêt dans les politiques territoriales.

La région Rhône-Alpes s'est dotée rapidement de chartes forestières de territoires particulièrement dans les Alpes. Actuellement, on en compte 21 dont 5 en cours d'élaboration. Les problématiques abordées ont évolué au cours du temps. Ainsi, si toutes ces chartes intègrent le tourisme et l'environnement, un accent a été mis ces dernières années sur le bois énergie. Des actions intéressantes de structuration de l'offre et de la production ont permis dans certains territoires de recréer le lien entre la forêt et les utilisateurs de bois énergie.

La charte forestière de territoire du Haut Chablais (74) illustre bien cette dynamique, avec la création d'une filière bois énergie «granulés». La charte a permis de mettre en synergie tous les acteurs de la filière : les propriétaires qui mettent à disposition le bois, les scieurs qui se sont équipés de l'outil de production, les collectivités territoriales qui ont investi dans des chaudières bois énergie



et plate-formes de stockage et les particuliers qui sont incités à acquérir un poêle à granulés.

Par ailleurs, le centre régional de la propriété forestière (CRPF) a développé un outil d'animation territoriale pour la mobilisation des bois : le plan de développement de massif. Ce dernier s'appuie sur l'intensification de la communication vers les élus et les propriétaires pendant une durée de 2 ans.

En 8 ans, 82 plans de développement de massif ont été lancés pour une surface de 330 000 hectares. Ces opérations permettent une forte augmentation des volumes récoltés et contribuent à améliorer la qualité des forêts.



### Le FEADER se mobilise pour la forêt

L'émergence et l'animation des stratégies locales de développement (notamment chartes forestières de territoires et plans de développement de massif) sont cofinancées pour moitié par l'Union Européenne dans le cadre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et pour moitié par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ou une collectivité locale.

### ■ Pour en savoir plus sur les forêts en Rhône-Alpes

www.fibra.net  
 www.ifn.fr  
 www.onf.fr/rhone-alpes  
 www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu/  
 www.feader.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr

### ■ Correspondants forestiers dans les directions départementales des territoires

01 Claude Henry	04 74 32 39 17
07 Michel Lauvergnat	04 75 66 70 90
26 Frédéric Sarret	04 75 82 50 33
38 Hélène Eyraud	04 76 33 45 82
42 Henri Méjean	04 77 81 48 21
69 Denis Favier	04 72 61 37 75
73 André Iriart	04 79 71 72 65
74 Vincent Boneu	04 56 20 90 33



Directeur de la publication :

Gilles PELURSON

Rédaction : SERFOBE

Composition : Carole GUILLAIN

Impression : DRAAF Rhône-Alpes

Photo de couverture :

©Philippe Mayade/Educagri

édition

Reproduction autorisée

sous réserve de citer la source